

Séance du 21 décembre 2001

Etaient présents :

Mmes : Bouissière - Galy - Marty - Salitot.
MM. : Billant - Dimilta - Fabre D. - Fabre J.M. - Grès - Landes - Ségui - Sénégats - Spertino - Turlais -.

Absents excusés et représentés : MM Puech - Serieys - Siadous - .

Absent excusé : Mr Huleux - .

Secrétaire de séance : Mr André Billant - .

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Mise en place des 35 heures :

Afin de mettre en place cette mesure au 1^{er} janvier 2002, le Conseil Municipal décide d'apporter diverses modifications dans la durée de travail des postes à temps non complet.

Service Administratif

Afin de maintenir les mêmes horaires d'ouverture au public, Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de la façon suivante :

- pour le poste d'adjoint administratif principal l'horaire est porté de 32 h à 35 h
- pour l'agent engagé dans le cadre d'un contrat emploi consolidé son horaire est porté de 20 h à 21 h.

Personnel intervenant dans les écoles

Un agent supplémentaire ayant été engagé dans le cadre d'un contrat emploi consolidé et avec l'accord des personnes concernées les temps de travail sont modifiés de la façon suivante :

- Mademoiselle Simon : son horaire hebdomadaire est ramené à 27 h
- Madame Donnadille : son horaire est ramené à 24 h
- Madame Rey : son horaire est ramené à 23 h 30
- Madame Loupias : son horaire est ramené à 27 h
- Melle Combes : son horaire est ramené à 27 h.

Monsieur le Maire expose par ailleurs au Conseil Municipal les emplois du temps des différentes équipes.

Demande de subvention DGE 2002 :

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au taux de 30 % pour la 1^{ère} tranche de réalisation du groupe scolaire évaluée à 635.076 €TTC.

Demande de subvention au Conseil Général :

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre du Fonds d'Aide à la Décision pour l'étude évaluée à 4.544,80 €portant sur le projet de réhabilitation d'une partie de l'ancienne papeterie des Salvages. Cette étude est confiée à la SEM 81.

Location appartements :

Immeuble situé aux Salvages

Le Conseil Municipal décide de maintenir les loyers mensuels établis avec le précédent propriétaire pour les deux occupantes des logements récemment acquis Avenue du Sidobre aux Salvages, à savoir 31 €pour le n° 9 et 77 €pour le n° 13.

Un projet de rénovation de l'immeuble est à l'étude. Une solution de relogement devra être trouvée pendant la réalisation des travaux.

Logement école de Burlats

Le Conseil Municipal fixe le loyer à 160 €par mois pour le nouvel occupant.

Il autorise le Maire à signer avec les différents locataires un bail qui prendra effet au 1^{er} janvier 2002.

Désignation d'un délégué à la défense :

Pour répondre à la demande de Monsieur le Préfet du 3 décembre 2001, le Conseil Municipal désigne Serge Serieys, 5^{ème} adjoint, en qualité de délégué à la défense.

Réalisation emprunts auprès de la BPGA :

Conformément aux prévisions budgétaires, le Conseil Municipal décide de réaliser deux prêts sur 15 ans auprès de la BPTA au taux fixe de 4,95 %, à savoir :

- un prêt d'un montant de 78.240 €destiné à financer l'aménagement des places de Burlats
- un prêt d'un montant de 124.517 €destiné à financer des acquisitions foncières.

Mise en lumière du Pavillon Adélaïde :

Monsieur le Maire présente le projet qui sera réalisé avec le concours du Syndicat Départemental d'Electrification.

La séance est levée à 22 h 15.

Plainte

Suite à des dégradations causées sur des biens publics à Burlats, le Maire a demandé à la gendarmerie de conduire une enquête de voisinage.

La municipalité ne peut pas à la fois s'employer à améliorer le cadre de vie et tolérer des actes de malveillance et d'incivilité.

Tous les habitants de la commune doivent se sentir concernés et intervenir quand ils sont témoins de tels actes ou en informer le Garde Champêtre, un employé municipal ou le secrétariat de la mairie.